

Photovoltaïque : coup dur pour les particuliers

L'arrêté modifiant la prime à l'installation et le tarif de rachat par EDF est paru au *Journal officiel*. Depuis ce vendredi, les conditions sont moins avantageuses, sauf à autoconsommer.

La filière du photovoltaïque a longtemps bataillé. Mais l'arrêté modifiant la prime versée un an après l'installation de panneaux solaires et le prix de rachat de la surproduction par EDF à un prix garanti a bien été publié au *Journal officiel*. Les nouvelles mesures sont entrées en vigueur dès vendredi. Le ministre de l'Énergie Marc Ferracci s'est félicité « d'échanges constructifs » qui ont permis « d'apporter de nombreuses améliorations » au texte initial présenté début février. Mais, mis à part la non-rétroactivité des mesures au 1^{er} février, les succès sont rares.

Le gouvernement défend l'idée « d'inciter les particuliers à aller vers l'autoconsommation » de leur production photovoltaïque, alors même que le coût de l'électricité est instable

Tarif de rachat d'électricité photovoltaïque par EDF pour 100 kWh



Source : CRE.

Infographie : O.-F.

ces dernières années. Mais dans le détail, le segment de puissance 0-9 kWc (kilowatt-crête), très courant chez les particuliers, voit les tarifs de vente du surplus électrique à EDF passer de 12,69 € pour 100 kilowat-

theures (kWh) produits à 4 €. La prime d'investissement, versée au bout de douze mois, plonge aussi. Elle sera désormais de 80 € par kWc installé, contre 160 ou 220 €/kWc aujourd'hui. Pour les projets de taille plus grande (100-500 kWc), le tarif à la revente est stabilisé à 95 €/MWh jusqu'à fin juin avant d'être revu selon l'activité sur ce segment.

Une baisse de la TVA

Pour compenser, le gouvernement mise sur une baisse de la TVA de 20 à 5,5 % sur l'installation au 1^{er} octobre. Pour les ménages qui auraient demandé leur raccordement avant jeudi, ce sont les anciennes conditions qui seront appliquées. En revanche, un devis n'est pas suffisant.

On compte plus de 677 000 instal-

lations solaires en autoconsommation à fin 2024, selon Enedis, mais les professionnels craignent de voir s'enliser le développement du « petit photovoltaïque ».

Dans un communiqué commun, Enerplan et le Syndicat des énergies renouvelables (SER) dénoncent une conclusion « **très défavorable pour le solaire photovoltaïque** ». Le temps des négociations est passé aux yeux d'Effy, qui propose ce type d'installations à ses clients. Pour une installation de 3 kWc dans une ville du sud de la France, avec un taux d'autoconsommation de 40 %, il faudra désormais, selon ce professionnel, quatorze ans pour rentrer dans ses frais, contre neuf ans aujourd'hui.

Samuel AUFFRAY.

bac + 3 », organisé durant la prochaine année universitaire. Les candidats venant d'autres licences (histoire, mathématiques, lettres...) seront éligibles. Sur le calendrier, « on devrait pouvoir être prêt, même si le timing est serré, surtout pour les licences », commente Lamri Adaoui, de France universités.

Des masters rémunérés

Durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, son ex-ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, avait imposé un niveau bac + 5 pour se présenter aux épreuves de sélection.

À l'avenir, les lauréats du concours passeront du statut d'étudiant à celui « d'élève fonctionnaire », puis de « fonctionnaire stagiaire » en deuxième année. Que ce soit pour devenir



La ministre de l'Éducation nationale Elisabeth Borne et le Premier ministre François Bayrou, en visite à l'école Claude-Monet de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), vendredi.

PHOTO : THOMAS SAMSON, AFP

professeur des écoles ou pour enseigner dans les collèges et lycées, ils s'engageront dans des masters rémunérés : 1 400 € net en master 1, 1 800 € net en master 2.

Le but du gouvernement : raviver « la vocation d'enseigner ». Car « les concours de recrutement ne font plus le plein », regrette la ministre de l'Éducation Elisabeth Borne. Les inscriptions ont chuté de 45 % pour le premier degré et de 21 %

pour le second. » En 2024, près de 3 000 postes n'ont pas été pourvus.

Afin d'acquérir de l'expérience face aux élèves, d'importantes plages de stages en classe sont prévues, dès la licence (dix semaines, puis douze en M1, et 50 % du temps en M2). Une fois diplômés, les professeurs s'engageront pour quatre années auprès de l'Éducation nationale.

Côté syndicats, le Snuipp-FSU,

majoritaire dans le primaire, redoute que le gouvernement ne prenne trop la main sur les enseignements « pour former des exécutants ». Le Snalc, lui, se réjouit du « concours à bac + 3 » mais pas du « master spécialisé » qui pourrait, craint-il, bloquer les candidats souhaitant « passer l'agrégation ou mener des recherches ».

Johan BESCOND.